



Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

Ms. Gall. Oct. 6

Etat des Apointemens et Emolumens des Gouverneurs Generaux et des Etats majors des Places du Royaume

II + 72ff. + II · 142 x 87 mm. · XVIII^e siècle (milieu) · France

Excellent état de conservation du manuscrit · Cahiers : 6 VI^{72} · Trois colonnes (tableaux) et longues lignes (pages de titre et tables des matières). Cadre de réglure à l'encre noire : (122-127 mm.) x (70-75 mm.). Colonnes tracées à l'encre noire, lignes rectrices au crayon. Une seule main ; 9-18 lignes écrites. Justification : (75-120 mm.) x (65-72 mm.). Pagination originale à l'encre noire, de la main du texte ; foliotation récente, au crayon. Pages blanches : $1-2r^{\circ}-v^{\circ}$, $68v^{\circ}$ et $69-72r^{\circ}-v^{\circ}$.

Reliure en cuir brun (146 x 89 mm.), contemporaine à l'exécution du manuscrit. 4 nerfs simples. Les contre-plats et gardes volantes en papier blanc, décorés de motifs simples (étoiles et points) estampés en or. Fausses gardes. Tranches dorées. Ais en carton. Dos plat, divisé en compartiments au moyen de doubles filets simples ; les compartiments décorés des fleurs de lys. Au dos, une pièce de titre en cuir noir avec les mots *ETAT DES APOIN*. Tranchefiles. Les plats décorés d'un cadre formé de triples filets simples dont les coins sont ornés des fleurs de lys. Les chants des ais parés d'un filet simple ; l'ensemble de la décoration de la reliure estampé en or.

Le manuscrit peut être daté grâce aux filigranes du papier, portant la date 1742 (visible par exemple au feuillet II). Le motif du filigrane est la fleur-de-lys, typique des papiers français. La copie ne porte pas de traces d'appartenance à une bibliothèque autre que la Königliche Bibliothek de Berlin. Les éléments décoratifs de la reliure (la fleur-de-lys) indiquent clairement la provenance française. Le papier marbré utilisé pour la fabrication des contre-plats et des gardes volantes est très caractéristique du XVIII^e siècle (cf. Devauchelle, t. 2. planche III, dernier échantillon en bas, à gauche). Par conséquent, il faut constater que la reliure est certainement originale. Étant donné que le volume ne porte pas de cote





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

d'acquisition, on peut admettre qu'il a été acquis par la Königliche Bibliothek avant 1828 – la date du début du registre des acquisitions. Or, Friedrich Wilken (cf. « Geschichte der Königlichen Bibliothek zu Berlin », Berlin, 1828) mentionne dix exemplaires français in octavo déjà présents dans cette bibliothèque avant 1828. Vu la cote de l'exemplaire, il était certainement l'un d'entre eux. (3r°) la cote, à l'encre noire : *ms. Gall. Octav. 6*. Sur le plat initial, collé un morceau de cuir rouge portant la cote actuelle estampée en or ; (3v° et 68v°) estampilles de la Königliche Bibliothek de Berlin.

ETAT DES APOINTEMENS ET EMOLUMENS DES GOUVERNEURS GENERAUX ET DES ETATS MAJORS DES PLACES DU ROYAUME (3r°-68r°). Le manuscrit traite des montants payés aux commandants des places fortes sous le règne de Louis XV. C'est un relevé de sommes payées à différents officiers français, dans différentes villes et régions de France. Il s'agit notamment de Gouverneurs (de villes et de places fortes particulières), de Lieutenants, de Majors, d'Aides-Major et de Capitaines des Portes. Le relevé a, à chaque fois, une forme de table, identique dans la plupart des cas. Le présent texte est inédit. Il est à noter que la thématique des finances du Royaume de France sous l'Ancien Régime est bien représentée dans l'ancienne collection de Berlin, puisque les manuscrits Gall. Quart. 21-24 y sont consacrés. Le « Catalogue Général des Manuscrit » (par Henri Omont, Ancien Supplément Français III, Paris, Leroux, 1896) mentionne aussi un manuscrit intitulé « Etat militaire de la France » (1751), dont une partie contient un « Etat de toutes les places du royaume, avec les apointemens et emolumens de M^{rs} les gouverneurs et lieutenans de Roy » (la cote : fr. 14186). Il mentionne aussi un « Etat de toutes les places du royaume, avec les apointemens et emolumens de M^{rs} les gouverneurs et lieutenans de Roy. 1751-1785 » (fr. 14214-14225). Voici la liste des régions avec les places fortes contenues dans le manuscrit : Paris (f. 5r°-6v°); Isle de France (f. 7r°-8v°); Picardie et Artois (f. 9r°-13r°); Gouvernemens du Boulonnois (f. 13v°-14v°); Champagne et Brie (f. 15r°-16v°); Bourgogne (f. 17r°-19v°); Dauphiné (f. 20r°-22v°); Provence (f. 23r°-26v°); Languedoc (f. 27r°-29v°); Navarre (f. 30r°-32v°); Guyenne $(f. 33r^{\circ}-34v^{\circ})$; Saintonge $(f. 35r^{\circ}-36v^{\circ})$; Aunix $(f. 37r^{\circ}-38v^{\circ})$; Poitou $(f. 39r^{\circ}-40v^{\circ})$; Bretagne (f. 41r°-43v°); Normandie (f. 44r°-45r°); Le Havre de Grace (f. 45v°-46r°); Le Maine (f. 46v°); Orleanois (f. 47r°); Nivernois (f. 47v°); Auvergne (f. 47v°); Bourbonnois (f.





Supported by a grant from Iceland, Liechtenstein and Norway through the EEA Financial Mechanism and Polish science resources 2008-2011

 $48r^{\circ}$); Limousin (f. $48r^{\circ}$); Lionnois (f. $48v^{\circ}$); Mache (f. $49r^{\circ}$); Berry (f. $49r^{\circ}$); Touraine (f. $49v^{\circ}$); Saumurois (f. $50r^{\circ}$); Anjou (f. $50v^{\circ}$); Flandres (f. $51r^{\circ}$ - $54v^{\circ}$); Pays messin (f. $55r^{\circ}$); Verdunois (f. $55v^{\circ}$); Toulois (f. $56r^{\circ}$ - $57v^{\circ}$); Sedan (f. $58r^{\circ}$ - v°); Alsace (f. $59r^{\circ}$ - $61v^{\circ}$); Franche-comté (f. $62r^{\circ}$ - $63v^{\circ}$); Roussillon (f. $64r^{\circ}$ - $66v^{\circ}$); Lorraine (f. $67r^{\circ}$ - $68r^{\circ}$).